

ENFANCE



Bruno Derbord

Le label de l'Unicef récompense la Ville pour ses actions, à l'image du dispositif Anios qui permet chaque année à 600 enfants de choisir entre 32 disciplines sportives pour un tarif calculé selon les ressources.

Lancée l'an passé par l'Association des maires de France (l'AMF) et l'Unicef, l'opération "ville amie des enfants" a réuni une douzaine de villes pionnières en France, de Paris à Mulhouse en passant par Bordeaux ou Nantes. Cette année, Niort peut s'enorgueillir de rejoindre le cercle, encore restreint, des villes françaises récompensées par l'Unicef. Une récompense qui a pour vocation de mieux prendre en compte l'enfant dans la ville et de réaffirmer l'adhésion de ces communes aux principes et idéaux de la Convention

internationale des droits de l'enfant. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, cette convention a été approuvée par la communauté internationale (seuls deux pays ne l'ont pas ratifiée, la Somalie et les Etats-Unis). Pour l'Unicef et l'AMF, il s'agit de soutenir les communes



Bruno Derbord

Aménager la cité avec des jeux dans les écoles maternelles et les parcs contribue à faire de Niort une "ville amie des enfants".

NIORT, ville des enfants

La signature, le 25 novembre prochain, de la charte "ville amie des enfants" avec l'Unicef fait entrer Niort dans le cercle restreint des communes françaises dont les actions en faveur de l'enfance sont exemplaires.

qui œuvrent pour rendre leur ville plus accueillante aux enfants. C'est également l'occasion de mettre en valeur des initiatives, des actions ou des projets des municipalités en faveur des enfants, notamment dans les

engagée de longue date pour l'enfance, mais aussi, plus récemment, avec le développement de la citoyenneté et le rapport à la solidarité internationale, notamment avec les 6 villes jumelées et la coopération avec Atakpamé."

domaines relevant de l'apprentissage de la citoyenneté ou de l'accès à la culture (lire l'encadré page 7). Cependant, l'aspect international des combats de l'Unicef⁽¹⁾ ne s'efface nullement avec cette opération sur le territoire national puisque sont encouragées les communes qui s'engagent également pour les enfants du monde dans un esprit de solidarité.

Politique éducative

"La ville de Niort fait beaucoup pour l'enfance, souligne Claude Reberat, le président du Comité départemental de l'Unicef. Elle répond parfaitement à l'objectif de ce label par la politique qui a été



Bruno Derbord

Le développement de la citoyenneté dès le plus jeune âge est l'un des critères qui compte pour l'obtention du label de l'Unicef. A Niort, le conseil municipal enfants a été institué voilà près de 15 ans.

"Chaque enfant est une personne" : c'est sur cette valeur fondamentale que s'appuie de longue date la politique éducative de la Ville, qui se traduit par la mise en œuvre de prestations visant à faciliter l'accès aux structures

La présence d'agents à la sortie des écoles améliore la sécurité des enfants dans la ville, l'un des points que l'Unicef souhaite mettre en valeur.



Bruno Derbord

amie



Bruno Derbord

Ville exemplaire en faveur de l'enfance, Niort accorde aux écoles un budget annuel qui équivaut à 2 100 euros par élève.

d'accueil pour les jeunes enfants mais aussi aux activités pour tous. Par la signature de cette charte avec l'Unicef et l'AMF, la Ville marque son souhait de pérenniser, mais aussi de renforcer, l'ensemble des actions et structures mises en place en faveur de l'enfance. ■

Isabelle Jeannerot

(1) Créé en 1946 par les Nations unies pour fournir une aide d'urgence aux enfants d'Europe après la Seconde Guerre mondiale, l'Unicef a vu son rôle, depuis les années 50, élargi aux enfants des pays en voie de développement.

La Ville consacre un budget conséquent au bien-être des tout-petits avec 4 crèches et une halte-garderie municipales, sans oublier le soutien aux crèches associatives.



Bruno Derbord

Des actions concrètes en faveur de l'enfance

Les actions de la Ville en faveur de l'enfance se traduisent concrètement, en plus d'un budget conséquent consacré aux écoles maternelles et primaires (lire *Vivre à Niort* n° 139), par la mise en place d'une multitude de structures d'accueil (crèches, halte-garderie, accueil périscolaire) et de loisirs (ludothèque, centres de loisirs, contrat éducatif local, dispositif Anios). Mais aussi le soutien aux associations locales (telles le Cij ou les MCPT) ou à diverses manifestations dédiées à l'enfance et à la jeunesse (festival hip-hop, par exemple). Enfin, la Ville compte pas moins de deux assemblées de jeunes : un conseil municipal enfants pour les CM1-CM2 et un conseil municipal ados pour les élèves de 5^e et 4^e, deux assemblées qui alimentent par leur travail les débats du conseil municipal de leurs aînés...

DU 4 AU 7 NOVEMBRE

Baby-boom à la Tour-Chabot

Du 4 au 7 novembre, les tout-petits de la Tour-Chabot sont conviés, avec leurs parents, à une semaine d'animations mise en place par le collectif famille de la Maison communale pour tous du quartier. "Lors de la première édition, en 2001, plus de 700 personnes, parents et enfants, mais aussi intervenants spécialisés en petite enfance du quartier, étaient au rendez-vous," souligne Isabelle Roy, de la MCPT Tour-Chabot.

Le secteur familles de la structure a reçu l'agrément de la Caisse d'allocations familiales pour développer des actions d'accompagnement à la parentalité. Car, des enfants, il y en a beaucoup dans le quartier et la demande des habitants est réelle pour des animations en direction des tout-petits.

Lors de cette semaine spécialement dévolue aux bambins, dont l'un des objectifs est de faire découvrir le club éveil parents/enfants (lire ci-dessous), une activité différente sera proposée cha-

que jour aux pitchouns de quelques mois à 3 ans, accompagnés d'un parent ou de l'assistante maternelle. De l'atelier cuisine, moment convivial d'éveil aux cinq sens, aux séances de baby-gym en passant par des spectacles spécialement conçus pour les tout-petits (ateliers et spectacles sur réservation préalable auprès de la MCPT), chacun devrait trouver son bonheur. Expositions, vidéos et matinées d'information permettront également aux parents d'échanger leurs points de vue et expériences sur des sujets aussi variés que le choix du mode de garde, le sommeil ou la propreté. ■

Rens. MCPT Tour-Chabot, rue de la Tour-Chabot, tél. 05 49 79 16 09.



L'Éveil parents/enfants

Constitué depuis deux ans, le club éveil parents/enfants propose aux parents (mais aussi futurs parents, papys ou mamies !) et aux assistantes maternelles un rendez-vous hebdomadaire, chaque mardi matin entre 9h30 et 11h30. Dans un lieu adapté aux tout-petits, familles et animatrices se retrouvent pour des temps de loisirs, des ateliers éducatifs (massage ou initiation au cirque) ou des rencontres avec les puéricultrices du quartier. De la recette de la pâte à modeler alimentaire à la prévention des accidents domestiques, échanges et activités évoluent au gré des demandes, des besoins et des envies des parents. L'accès est libre et gratuit (sauf lors d'animations ponctuelles où une participation modique est demandée).

Et au milieu coule une rivière

L'aménagement de la Coulée verte se poursuit au moulin de Comporté et aux Chizelles.



Bruno Derbord

Pour réaliser les aménagements hydrauliques au moulin de Comporté, le lit de la Sèvre a dû être détourné.

L'aménagement des berges de la Sèvre, depuis Surimeau en amont jusqu'au Marais en aval, avance à grands pas. La première phase des travaux de la Coulée verte vient en effet de s'achever au moulin de Comporté avec la réalisation de deux nouveaux clapets de 5 mètres de large, pour un montant total de 790 000 euros (compris la maîtrise d'œuvre confiée à un cabinet spécialisé).

L'opération consistait à compléter le clapet existant et à ouvrir la chaussée pour y installer cet aménagement hydraulique (à commande automatique) qui permettra de réguler le niveau de l'eau. Et donc de diminuer l'impact des petites crues sur le quai de Belle-Ile ainsi que sur les rues de Genève et Jean-Macé. Pour réaliser ces travaux, commencés en avril, la Sèvre a été vidée et des batardeaux, sorte de petits barrages, ont été ins-

tallés pour dévier le flux du courant. Les berges en amont et en aval ont été stabilisées pour supporter l'augmentation des vitesses de courant tandis que, sur la rive gauche de la Sèvre, ont été construites une passe à poissons pour les anguilles ainsi qu'une passe à canoës. Cet aménagement a été conçu dans le cadre de la loi sur l'eau en concertation avec l'association niortaise des riverains de la Sèvre.

Diminuer l'impact des crues

"C'est le dernier ouvrage d'importance en matière de travaux hydrauliques sur la Coulée verte, explique Daniel Faure, chef de projet. Resteront uniquement à traiter les Vieux-Ponts (les travaux débuteront à l'été 2004) : il est question de doubler la surface du clapet pour en augmenter la capacité hydraulique. Puis le

barrage de Sevreau : l'arche supplémentaire dans le lit majeur servira uniquement en période de crue."

Du centre-ville au Marais

L'aménagement de la Coulée verte, le chemin piétonnier au bord de l'eau qui permet aux Niortais de se réapproprier petit à petit les abords de leur Sèvre, se poursuit également aux Chizelles, en face de Noron. En accord avec l'association La Gaule niortaise (avec laquelle une charte du pêcheur a été signée début septembre), la Ville a réalisé des travaux, pour un montant de 18 000 euros, qui serviront à canaliser le passage et le stationnement des véhicules sur le chemin qui borde la rivière.

Le chemin haut (à droite de l'alignement des arbres) est donc désormais réservé aux piétons et cyclistes. Les usagers qui souhaitent décharger leur matériel de pêche ou de pique-nique peuvent utiliser le chemin bas (le plus près de la rivière) et sont invités à stationner sur l'un des deux parkings à l'entrée des Chizelles.

Après l'installation de mobilier courant novembre (tables et bancs) et l'acquisition des terrains concernés par la Déclaration d'utilité publique, la deuxième phase des travaux de la Coulée verte débutera l'an prochain. A partir de 2005, ces chemins nous permettront de nous promener le long des berges de la Sèvre depuis le centre-ville jusqu'au Marais, à Magné. L'achèvement d'un projet inscrit dans la continuité du plan vélo qui reliera Niort et sa rivière à... l'Océan. ■ I.J.

Notez-le

Vous constatez l'apparition de fissures ou de désordres sur votre maison ? La mairie vous informe des démarches à suivre pour faire face aux conséquences des phénomènes météorologiques d'intensité inhabituelle constatés l'été dernier sur le département. En effet, après deux mois de canicule et un long déficit de pluie, une maison construite sur un sous-sol argileux-calcaire peut être soumise à de fortes contraintes. **Peuvent alors apparaître fissures, dislocations de cloisons, décolllements de bâtiments annexes ou de terrasses, distorsion des huisseries ou dommages aux canalisations souterraines. Les propriétaires confrontés à ce type de situation doivent transmettre une déclaration de sinistre à la mairie et auprès de leur assureur. Pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation, il faudra attendre la publication au Journal officiel de l'arrêté de catastrophe naturelle (pour la période et le lieu du sinistre). Rens. service municipal d'Hygiène et de santé, tél. 05 49 78 75 59. ■**

VIE ASSOCIATIVE

La veille du Forum de la vie associative, le Maire remettait la "médaillon de la vie associative" à des bénévoles niortais dont le nom avait été proposé par les Offices municipaux. De gauche à droite : Martial Pineau, Raymond Verron, Jean-Marc Sauzeau, Jean-Jacques Gréteau, Michel Maumon, Guy Auger, Irmen Kruger, le Maire Alain Baudin, Guillaume Juin, adjoint au Maire, Mme Beauchamp (pour son mari Guy, médaillé à titre posthume), Gérard Saivre, président du CNPVA, Raymonde Loudes, Jacques Fouquet-Métivier, vice-président du CNPVA. Absente sur la photo : Paulette Talbot.



Bruno Derbord

Guillaume Juin : "Une volonté politique forte de soutenir les associations niortaises."

Vivre à Niort : Quel bilan tirez-vous du dernier Forum de la vie associative ?

Guillaume Juin : Excellent ! Je crois pouvoir dire que les associations étaient satisfaites tout comme les Niortais, qui sont venus nombreux. Pour la première année de son histoire, nous avons choisi d'installer le Forum à Pré-Leroy et ce choix s'est révélé opportun. Le Maire souhaitait que nous restions en centre-ville où le Forum représente une vraie animation pendant 48 heures. Nous conserverons ce lieu selon toute vraisemblance, pour les prochaines éditions...

Jacqueline Robert : Il faut dire que Pré-Leroy correspond parfaitement à l'idée d'échanges et de rencontres que nous voulons donner au Forum. A la fois pour permettre au public de découvrir toute la diversité de la vie associative niortaise mais aussi pour permettre aux associations de se donner des informations... Nous leur avons d'ailleurs proposé de se réunir par "familles", le sport, les droits de l'homme, les associations culturelles... car elles étaient tout de même cette année 180. C'est

Trois questions à...

Guillaume Juin, 7^e adjoint au Maire délégué à la vie associative et Jacqueline Robert, directrice du CNPVA (Comité niortais pour la promotion de la vie associative)

beaucoup compte tenu du fait que le Forum nous mobilise pendant deux journées complètes. Mais c'est pour les bénévoles une excellente vitrine. Signalons enfin que tout le monde a fait en sorte de laisser le parc de Pré-Leroy en parfait état...

Vivre à Niort : Que représente l'aide qu'apporte la municipalité à la vie associative ?

Jacqueline Robert : En ce qui concerne le Forum des associations proprement dit, la Ville accorde tous les ans au CNPVA une subvention de 12 200 euros pour nous permettre de l'organiser tous les trois ans. Puis il

que très peu de villes ont de telles structures en France ? L'Hôtel de la vie associative, c'est tout de même 50 bureaux, 14 salles de réunion et 4 salles de permanence mis à disposition des associations niortaises...

Guillaume Juin : A cela s'ajoute un budget global annuel de 4 millions d'euros qui comprend à la fois les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles que vote le Conseil municipal. C'est énorme, n'est-ce pas ? Cela correspond à une volonté politique forte de soutenir les associations niortaises. Et de s'engager considérablement à leurs côtés, qu'il s'agisse des Maisons de quartier, du Moulin du Roc ou encore des associations sportives. J'ajouterai que ces subventions ont des retombées économiques directes puisqu'on estime qu'elles représentent environ 800 emplois à temps plein ! L'aide de la municipalité permet en effet aux associations d'employer des salariés.

Vivre à Niort : Que doivent faire les associations pour obtenir une aide du Conseil municipal ?

Jacqueline Robert : D'abord, seules les associations niortaises, qui réalisent des animations dans notre ville, peuvent prétendre à une aide de la Ville. Il faut également que l'association qui sollicite une subvention soit enregistrée en préfecture et justifie d'une année de fonctionnement. Et nous fournisse un budget de l'année écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel. Précisons que toutes les associations peuvent adhérer à un office municipal⁽¹⁾, composé à la fois d'élus mais aussi de représentants d'associations. Et que ce sont les offices municipaux qui examinent et débattent des subventions de fonctionnement demandées par les associations, avant de faire des propositions au Conseil municipal.



Bruno Derbord

Jacqueline Robert : "Très peu de villes ont de telles structures en France."

faut également évoquer l'aide logistique que l'Hôtel municipal de la vie associative et le CNPVA représentent pour les associations. Savez-vous



Le Forum à Pré-Leroy : une réussite !

Guillaume Juin : En tout état de cause, les subventions doivent être votées par le Conseil municipal. Quant aux subventions exceptionnelles, qui, comme leur nom l'indique, sont réservées à des événements exceptionnels de la vie de l'association, elles sont examinées directement par le service municipal Vie de la cité-vie associative. D'autre part, certaines associations peuvent conclure avec la Ville des contrats d'objectifs, qui courent sur plusieurs années, et correspondent à un vrai engagement des uns envers les autres. Enfin, nous aidons aussi des clubs sportifs à travers le protocole de sport de haut niveau (NDLR lire page 12). ■

Propos recueillis par Véronique Leclerc

(1) Il existe 5 offices municipaux qui recouvrent le champ de la vie associative niortaise.

Rens. Service municipal Vie de la cité-vie associative, Bénédicte Lagrange, tél. 05 49 78 79 54. CNPVA, Jacqueline Robert, tél. 05 49 09 06 09.



Bruno Derbord

Attention à la fourrière !

Dans quels cas ?

La fourrière intervient uniquement dans les cas de stationnement gênant, prévus par la loi. Il s'agit soit d'un véhicule garé sur un trottoir, un passage piéton, devant un garage, à un carrefour (PV à 35 €). Soit de cas plus graves comme une case handicapés, un couloir de bus, une case réservée à un taxi (PV à 135 €). La fourrière est notamment beaucoup en action les jours de marché où elle démarre dès 6 h le matin à la demande des commerçants. Enfin, la fourrière concerne aussi tous les véhicules abandonnés plus de 7 jours sur la voie publique. Lorsque la police municipale ne peut procéder à une mise en fourrière (le week-end ou la nuit), c'est alors la police d'État qui intervient.

Dura lex, sed lex⁽¹⁾... Face à la recrudescence de stationnement sauvage, la Ville s'est dotée d'un camion fourrière. Qui intervient sur toute la commune, sept jours sur sept. Mode d'emploi.

La scène se passe dans une petite rue du centre-ville. Le monsieur ne peut pas sortir de son garage, bloqué depuis le matin par une voiture. Garée sur un trottoir qui plus est. Au départ patient, le retraité niortais attend le conducteur indélicat... Peine perdue. A 16 h, la voiture indésirable est toujours là... et le pauvre monsieur se voit obligé d'appeler la police municipale. "Je suis allé chez tous mes voisins m'assurer que ce n'était pas leur voiture, mais là, j'ai un rendez-vous important, il faut absolument que je puisse sortir de chez moi !"

La police arrive sur les lieux avec le camion fourrière, indispensable en pareil cas. Un PV est dressé pour stationnement gênant puis le policier contacte le commissariat pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'un véhicule volé. "Si c'est le cas, c'est alors du ressort du commissariat et de nos collègues de la police nationale,

précise Michel Gourjault, responsable de la police municipale. Si ce n'est pas le cas, c'est-à-dire dans la grande majorité des interventions, nous faisons des recherches sur le fichier des cartes grises pour retrouver le nom du propriétaire."

Photos numériques

Les policiers établissent ensuite une fiche descriptive de mise en fourrière, sur laquelle est non seulement spécifié le type d'infraction mais aussi l'état précis du véhicule. "Nous notons les rayures, les chocs sur la carrosserie... pour éviter toute contestation ultérieure lorsque le propriétaire récupérera son véhicule" ajoute Michel Gourjault. Pour compléter le tout, les agents de police prennent aussi des photos numériques avant enlèvement du véhicule hors-la-loi. Le camion peut alors procéder à l'opération. Si

le propriétaire de la voiture arrive à ce moment-là, tout s'interrompt. Mais restent toutefois à sa charge un forfait de 15,20 euros de frais (déplacement de la fourrière) et la contravention, bien sûr. Si le propriétaire reste invisible, le véhicule s'élance alors dans les airs, solidement enchaîné avant d'être installé sur le camion. Direction le tout nouveau dépôt de la fourrière municipale, 195 rue Jean-Jaurès.

"Nous venons de faire complètement aménager ce local, explique Jean-Louis Bussonnais, le directeur du service Droits et obligations du citoyen. En particulier de le sécuriser et de le doter d'une alarme. Il fallait à la fois mettre les véhicules en lieu sûr mais aussi... nos agents !"

Les propriétaires sont en général prévenus dans la journée. Si au bout de trois jours, personne ne s'est présenté pour récupérer le véhicule, un expert passe pour classer la voiture, soit dans la catégorie "épaves" (elle partira à la casse), soit "en mauvais état" (le propriétaire sera enjoint de faire des réparations pour récupérer ses papiers), soit "en bon état". Tous les cas sont envisageables : certains ne jugent pas bon de venir reprendre leur vieille voiture, d'autres jurent que leur voiture n'était pas mal garée, d'autres encore sont devenus des habitués (une personne a vu sa voiture mise en fourrière trois fois en peu de temps). Une chose est sûre : La toute jeune fourrière municipale (elle a été créée en juillet 2002) a en tout cas bien des clients puisqu'elle intervient en moyenne trois fois par jour actuellement. ■

Véronique Leclerc

(1) La loi est dure mais c'est la loi.

Tél. mairie (demander la police municipale) : 05 49 78 79 80.



Bruno Derbord

Se garer sur un trottoir et un passage piéton : une infraction passible de la fourrière.

Combien ça coûte ?

Il y a d'abord la contravention, dressée pour stationnement gênant. Puis 91,50 euros de frais d'enlèvement et de mise en fourrière, auxquels s'ajoutent 4,60 euros par jour de gardiennage et des frais d'expertise (61 euros, au bout de trois jours de gardiennage). A noter qu'il est obligatoire d'être en possession de ses papiers (et de ceux du véhicule) pour récupérer son bien.

Les quatre saisons de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme propose durant toute l'année un programme de visites. Un moyen de découvrir notre ville durant toutes les saisons.

Pour l'Office de tourisme, la saison touristique ne se limite pas aux mois de juillet et d'août. Et la clientèle ne se limite pas non plus aux seuls touristes. Durant toute l'année, de janvier à décembre, l'équipe, composée de dix permanents, poursuit sa mission, y compris auprès des plus curieux d'entre nous.

Pas de répit donc pour Frédéric Soyez, guide de l'Office de tourisme, qui doit concocter l'ensemble des visites guidées et libres de la ville, en été mais aussi en automne, en hiver et au printemps. Pour ce Niortais de cœur, l'heure est aujourd'hui au lancement de l'arrière-saison.

Pour la quatrième année, si nous désirons pénétrer dans les coulisses du patrimoine économique et industriel de la ville, il existe d'abord, jusqu'au 1^{er} juin 2004, des visites à thème avec, encore cette année, 9 nouveautés sur les 23 lieux programmés (lire encadré). Par exemple, aux premiers jours du printemps, la découverte des secrets des espaces verts municipaux : une promenade à travers les serres des horticulteurs et jardiniers qui fleurissent toute l'année pas moins de 500 sites en ville.



Bruno Derbord

*L'histoire de Niort à travers des noms de rues :
une visite programmée le 18 novembre.*

Autre proposition, les visites clin d'œil qui vont nous faire voyager à travers notre ville mais aussi à travers son histoire. Cette invitation à l'observation et à la découverte veut aussi séduire une clientèle d'affaires et de passage qui connaîtra ainsi les richesses niortaises. Ces visites ont lieu tous les mardis, de 18 h à 19 h, jusqu'au 8 juin 2004. Le coup de cœur

de l'Office de tourisme : l'histoire de Niort à travers les noms de ses rues (programmée le 18 novembre). Un moyen de percer le secret du pourquoi et du comment ! Ces rencontres offrent 14 lieux à visiter dont 8 sont totalement inédits.

Afin d'obtenir les programmes complets de ces visites, *Vivre à Niort* vous conseille

vivement, dans un premier temps, d'aller visiter... l'Office de tourisme ! ■

Sylvie Pauleau

Office de tourisme, 16 rue du Petit-Saint-Jean, tél. : 05 49 24 18 79, fax : 05 49 24 98 90, E-mail : info@niorttourisme.com. Ouverture (jusqu'à fin mars) : de 9 h 30 à 18 h du lundi au vendredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h 30.

Programme de novembre et de décembre

Visites clin d'œil :

Tarif adulte 4,60 €, enfant (de moins de 12 ans) 2,60 €, gratuit pour les moins de 8 ans.

- 4 novembre et 16 décembre : les grandes orgues de Notre-Dame. Horaire exceptionnel : 17 h à 18 h.
- 18 novembre : l'histoire à travers les noms de rues (la colline Notre-Dame).
- 25 novembre : l'église Saint-André.
- 2 décembre : sur les pas des personnages ayant marqué Niort.
- 9 décembre : Niort, contes et légendes.

Visites à thèmes :

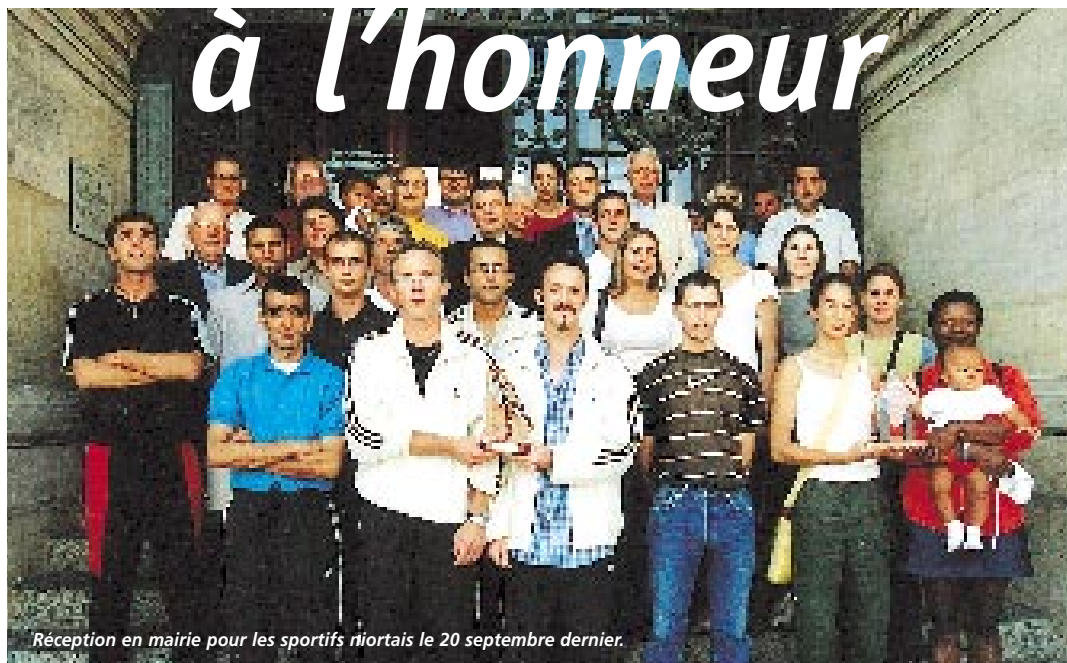
Inscription préalable obligatoire. La durée de la visite et le nombre de personnes sont définis par l'entreprise qui accueille. Tarifs : adulte 5 € et 3 € pour les enfants de moins de 12 ans.

- 3 novembre à 15 h : atelier du Disciple de Palissy.
- 19 novembre à 14 h 30 : station d'épuration des eaux.
- 3 décembre à 9 h 30 : Médiaclic.
- 11 décembre à 10 h : CPAM des Deux-Sèvres.
- 16 décembre à 15 h : autoroutes du Sud de la France.

PODIUM

Les sportifs

à l'honneur



Réception en mairie pour les sportifs niortais le 20 septembre dernier.

Symboles de la réussite des Niortais dans les compétitions nationales, trois clubs sportifs se retrouvent cette saison en division supérieure. Il s'agit du Stade niortais rugby, près à en découdre en fédérale 1, et de l'équipe masculine du Niort volley-ball, qui accède en Nationale 3, tout comme l'équipe féminine du Volley-ball pexinois. Un succès qui n'arrive pas par hasard

puisque, cette année encore, une trentaine d'associations qui évoluent en division nationale et participent à des championnats de France bénéficieront, dans le cadre du protocole de sport de haut niveau établi par la Ville, d'une dotation de près de 110 000 euros.

Belle récompense, donc, pour la Ville, qui consacre plus de 700 000 euros de son budget

annuel à soutenir toutes les disciplines, aussi bien pour la pratique amateur que pour le sport de haut niveau. La remise de trophées aux sportifs, le 20 septembre dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville, était également l'occasion de récompenser l'équipe de football de l'Avenir de Cholette, victorieuse dans la coupe Saboureau (niveau départemental). ■

TÉLEX

La plaquette d'informations qui recense l'ensemble des **activités des Maisons communales** pour tous ouvertes aux plus de 50 ans est disponible depuis la mi-octobre dans la plupart des équipements associatifs et municipaux. *Renseignements au 05 49 79 76 99.*

■ **Le CIBC des Deux-Sèvres**, qui permet aux actifs d'entreprendre, à tout moment de leur carrière, un bilan de compétences, est installé, depuis le mois d'octobre, dans de nouveaux locaux au 4, rue Joseph-Cugnot (même entrée que la Direction du travail). *Le numéro de téléphone reste inchangé : 05 49 17 50 81.* ■ **Le Réseau Aire 198**, qui associe les quatre grandes villes et agglomérations de la Région, diffuse gratuitement dans les Offices de tourisme de nouveaux plans touristiques de Niort, mais aussi d'Angoulême, de La Rochelle et de Poitiers. Une mine d'informations joliment présentées pour découvrir la richesse du patrimoine de la ville et de ses environs.

Le saviez-vous ?



Bruno Derbord

Le Point Cyb du Centre information jeunesse met à disposition des micros avec connexion Internet ADSL pour la consultation de sites sur l'emploi, la formation ou les métiers, mais aussi la création de boîtes aux lettres électroniques. Avec un pack de logiciels de bureautique ou de PAO (initiation personnalisée possible), vous pourrez éga-

lement produire vos CV, lettres ou rapports. Durant les mois de novembre et décembre, un nouvel atelier permettra de créer cartes de visite ou de vœux avec Publisher et Photoshop. Le Point Cyb est ouvert à tous les adhérents de l'association des Maisons pour tous, sans condition d'âge. ■

Cij, 3, rue de l'Ancien-Musée, tél. 05 49 17 50 53.

PRESSE



DR



Bruno Derbord

Ça bouge dans notre PQR

La même semaine, début octobre, nos deux journaux de presse quotidienne régionale (PQR) ont chacun connu leur petite révolution. L'un, *La Nouvelle République*, s'habille d'une nouvelle formule, sur le fond comme sur la forme, qui se veut plus pratique, plus proche de ses lecteurs et plus pertinente. L'autre, *Le Courrier de l'Ouest*, a retrouvé la rue Thiers (dans les locaux rénovés de l'ancien Palais du meuble), qu'il avait quittée dix ans plus tôt pour l'avenue Bujault. ■